

BELMOD

Comité de pilotage 28/04/2021

Propositions de simulations pour la réforme de l'Intervention
Majoré

Contexte

- Les simulations suivantes s'inscrivent dans le cadre du projet plus large d'optimisation de l'allocation de l'Intervention Majorée

Limitations

- Les simulations ne sont que des estimations car elles ne sont pas basées sur les mêmes données que celles utilisées pour les examens des ressources (p.ex., les salaires nets)
- Certaines suggestions ne peuvent pas (bien) être simulées suite à un manque partiel ou complet de données essentielles (p.ex., les biens mobiliers)

L'inventaire actuel n'est pas une liste exhaustive



Exemption pour les maisons occupées par leur propriétaire

- En supposant que la maison ayant le RC le plus élevé est celle occupée par le propriétaire

Pensions alimentaires

- L'exemption est possible, mais sans faire de distinction entre les pensions alimentaires payées en faveur d'enfants à charge et ceux en faveur d'un ex-conjoint



Des limites plus élevées pour l'exonération de l'épargne

- Les déclarations d'impôts ne contiennent pas assez d'information sur les biens mobiliers pour permettre des simulations significatives

Règlement collectif de dettes : tenir compte du montant laissé à disposition par le jugement

- Nous ne disposons pas d'informations sur les dettes et ne pouvons donc pas simuler les changements de politique à cet égard



Déduction d'une somme forfaitaire pour les locataires

- En supposant que les locataires sont des personnes sans biens bâtis

Exclusion après dépassement d'un plafond pour le RC

Exclusion des personnes ayant une seconde résidence (2 biens bâtis ou plus)

Moduler le plafond de revenu dans l'examen des ressources

- Deux montants de base différents, un pour les isolés et un pour les autres situations
- Augmenter le plafond de manière différenciée en fonction du nombre d'enfants et de leur âge



Exclusion sur la base d'un plafond de capital

- Les déclarations d'impôts ne contiennent pas assez d'information sur les biens mobiliers pour permettre des simulations significatives

SIMULATIONS INTERVENTION MAJORÉE

INDICATEURS REVENUS ACTUELS



Révision de l'indicateur « veuf/veuve » :

- Sur la base de la pension de survivant au lieu de l'état civil

Ajout de nouveaux indicateurs :

- Personnes dans le flux proactif

À examiner : période de référence plus courte prévue pour les chômeurs et les personnes handicapées

- 3 mois au lieu d'un an



Les données relatives au revenu sont sur une base annuelle, les simulations basées sur les revenus mensuel actuel ne sont pas possibles.

SIMULATIONS INTERVENTION MAJORÉE

INDICATEURS OUVERTURE AUTOMATIQUE

Condition: avoir droit au revenu d'intégration pendant 1 mois (au lieu de 3 mois)

- Le nombre de mois de droit ne peut pas être simulé et doit être estimé sur la base du montant annuel



Ouverture automatique en cas de combinaison d'indicateurs :

- Famille monoparentale + chômage ou incapacité de travail
- Pensionné(e) ou handicapé(e) + flux proactif
- Flux proactif + revenu actuel